

1 Infirmier de bloc opératoire

Référence : 3134-17-0364/SSR du 24 mars 2017

Employeur : Centre Hospitalier Territorial



Corps /Domaine : Infirmier de bloc opératoire

Direction de la Coordination des Soins, de la Clientèle et de la Qualité

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre : /

Lieu de travail : Médipôle Koutio

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 24 mars 2017

Poste à pourvoir : mi-août 2017

Date limite de candidature : Vendredi 21 avril 2017

Détails de l'offre : BLOC OPERATOIRE

Emploi RESPNC : Infirmier de bloc opératoire

Missions :

L'infirmier / infirmière de bloc opératoire réalise des soins infirmiers afin de maintenir ou de restaurer la santé du patient et l'accompagner. Par ces activités, il contribue à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

Activités principales

- Recueil des données cliniques, des besoins et des attentes du patient et de l'entourage
- Etablissement du projet de soins et de la planification des activités
- Réalisation, contrôle des soins infirmiers et accompagnement du patient et de l'entourage
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des patients
- Assistance technique lors de soins dispensés par le médecin
- Information et éducation du patient et de l'entourage
- Rédaction et mise à jour du dossier du patient
- Accueil et encadrement pédagogique des étudiants, des stagiaires et des personnels encadrés
- Coordination et organisation des activités et des soins durant l'hospitalisation et lors de la sortie d'un patient ou d'un groupe de patients
- Réalisation d'études et de travaux de recherche et veille professionnelle
- Gestion et contrôle des produits, des matériels et des dispositifs médicaux
- Mise en œuvre des procédures d'élimination des déchets

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Rythme de travail jour/nuit
- Travail les week-ends, nuit, jours fériés et chômés

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire
- soins d'urgence (AFGSU)
- technique de manutention des malades
- hygiène hospitalière
- outils de la démarche qualité
- droits du patient

Savoir-faire :

- évaluer l'état de santé et l'autonomie du patient

- effectuer et formaliser le diagnostic infirmier et décider de la réalisation des soins relevant de son initiative
- réaliser les soins infirmiers et les activités thérapeutiques adaptés aux situations en conformité avec les protocoles d'hygiène et les règles de bonnes pratiques
- Identifier les situations d'urgence ou de crise et engager des actions adaptées
- Créer une relation de confiance avec le patient et l'entourage
- Evaluer la qualité des pratiques et les résultats des soins infirmiers
- Analyser et synthétiser des informations pour la prise en charge du patient et la continuité des soins
- Conduire des entretiens d'aide
- Eduquer et conseiller le patient et l'entourage dans une démarche d'autonomisation

Comportement professionnel :

- Sens du service public
- adaptabilité
- discrétion
- rigueur
- bon relationnel
- sens du travail en équipe
- sens de la planification et de l'organisation

Contact et informations complémentaires :

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter Gémina CHIN -
Cellule recrutement du CHT - tél : 20.80.00 – poste 8662
[mail : recrutement@cht.nc](mailto:recrutement@cht.nc)

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire*) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à Direction des Ressources Humaines / Cellule recrutement par :

- voie postale : BP J5-98849 - Nouméa cedex
- dépôt physique : Direction des Ressources Humaines - Cellule recrutement - Médipôle Koutio
- mail : recrutement@cht.nc
- fax :

**La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.
 Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.*

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique